



SOMMAIRE

1 - Informations générales

- 1.1 - Citoyenneté et règles de vie
- 1.2 - Accessibilité
- 1.3 - SAFO
- 1.4 - ULYS
- 1.5 - Lyonnaise des eaux
- 1.6 - Conseil du Jardinier

2 - Manifestations

- 2.1 - Foire aux chiens
- 2.2 - Forum des Associations
- 2.3 - 13 et 14 juillet
- 2.4 - Cérémonie du 13 août

3 - Extraits de Conseil

- 3.1 - Conseil du 7 Mai 2015
- 3.2 - Conseil du 3 Juin 2015
- 3.3 - Conseil du 11 juin 2015

4 - Travaux ou projets

- 4.1 - Les écoles en travaux
- 4.2 - Place de Romand

5 - Associations

- 5.1 - COC Volley
- 5.2 - Les Amis de l'Orgue
- 5.3 - COC Foot
- 5.4 - Savoir Faire
- 5.5 - Club informatique
- 5.6 - Gymnastique volontaire
- 5.7 - COC Danse et Eveil
- 5.8 - Familles Rurales
- 5.8 - Amicale des anciens
- 5.9 - ACAC bibliothèque



En cette rentrée de septembre, les enfants qui repartent sereinement pour une nouvelle année scolaire, vont découvrir de nombreux changements dans les écoles élémentaire et maternelle.

En effet, une ouverture de classe est effective dans chacun de ces groupes scolaires : une 6^{ème} classe en école élémentaire avec des effectifs proches de 145 enfants et une 4^{ème} en maternelle avec environ 95 enfants.

La Communauté de Communes qui possède la compétence « bâtiments scolaires » a fait procéder à de nombreux travaux : changement de toutes les portes et fenêtres, isolation extérieure, mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite à l'école élémentaire, aménagement d'une 4^{ème} classe dans l'ancien logement de fonction, agrandissement du dortoir, isolation intérieure et changement des portes et fenêtres de la garderie ainsi que de la 4^{ème} classe.

De bonnes conditions d'accueil sont donc réunies pour que nos petits écoliers puissent s'épanouir pendant leur scolarité.

Malheureusement, sur un autre point, l'inquiétude est en nous dans l'attente de la décision préfectorale d'accepter ou non l'implantation d'une plateforme logistique à BOIGNY – VENNECY. La création de cette base augmenterait de manière considérable le trafic Poids Lourds sur la route départementale 2152, et en particulier dans la traversée du bourg. Le conseil municipal s'est prononcé contre cette augmentation du trafic routier et a demandé, si le projet se réalise, l'interdiction du trafic de transit sur cet axe.

Une réunion est prévue en Préfecture début septembre, en compagnie du promoteur, des représentants des communes impactées et des services administratifs, afin de nous permettre de nous faire entendre. Nous serons particulièrement vigilants sur la décision qui pourra être prise.

La cérémonie du 13 août a connu cette année un engouement tout particulier avec la présence de parachutistes, dont une majorité d'anglais, qui ont effectué des sauts devant le château de Chamerolles. La célébration devant le monument des Châtaigniers a connu comme chaque année un recueillement digne de la mémoire de nos maquisards morts pour la France.

Je vous souhaite une très bonne rentrée.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS

Bureaux ouverts du lundi au samedi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Tél : 02.38.39.87.06 - Fax : 02.38.39.28.01

Courriel : mairie@chilleursauxbois.fr

Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr

1 - Informations générales

1.1 - Citoyenneté et règles de vie

Incivilités et dégradations du domaine public

Nous souhaitons attirer votre attention sur différents actes constatés sur la Commune.

Depuis plusieurs mois, notre commune subit des incivilités de natures diverses et notamment :

- Les distributeurs Toutounet sont vidés et tous les sacs mis dans la poubelle ; ils ne sont pas récupérables car ils sont détachés et ne peuvent être remis dans le distributeur.
- L'abri bus du Pied boiteux a été tagué, ainsi que le sol environnant et le banc situé à proximité.
- Un extincteur du gymnase a été vidé et jeté dans un fossé.
- Obligation de mettre un cadenas au poste de commande de l'éclairage public de la Caserne, celui-ci étant ouvert et l'éclairage coupé. Nous avons également été obligés de le faire rue de la Gare, rue des Déportés et rue du Vivier.

Outre le danger d'ouverture des postes de commande, ces malversations entraînent des charges financières sous forme d'achats de fournitures, de réparation et de temps passé pour nos Services techniques.

Un exemple : le coût de la dégradation de l'abri bus, du traitement du sol et peinture du bitume, ainsi que la réfection du banc ont entraîné un coût d'environ 600 € en temps passé, matériel et fournitures.

Brûlage des déchets verts

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs [*déchets ménagers*](#) à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse,
- Les feuilles mortes,
- Les résidus d'élagage,
- Les résidus de taille de haies et arbustes,
- Les résidus de débroussaillage,
- Les épiluchures.

*À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie . Ils peuvent également faire l'objet d'un [*compostage individuel*](#).*

Sanctions

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

*À noter : les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour [*nuisances olfactives*](#) auprès de la gendarmerie.*

Traitement des déchets ménagers

Quelques rappels sur les déchets ménagers recyclables : ils doivent être déposés sans sac, dans un bac à couvercle jaune, en vrac.

Vous n'avez pas ce bac ? Contactez le SITOMAP qui prendra en compte votre demande et vous en livrera un à votre domicile.

Pour les autres déchets ménagers non recyclables, vous pouvez les stocker en sac, ou dans un bac respectant la norme EN-840. Avant d'acheter ce bac, assurez-vous qu'il respecte bien ces normes. Vous pouvez contacter le SITOMAP qui vous fournira ces informations.

Dans les deux ans à venir, le SITOMAP prévoit de fournir ce dernier bac aux habitants de son territoire. Vous pouvez attendre et continuer à présenter à la collecte des sacs poubelles déposés près du bac jaune. Les déchets verts peuvent être recyclés dans un composteur que vous pouvez acquérir. Le SITOMAP accorde une subvention pour cette acquisition sous certaines conditions.

Vous pouvez consulter leur site internet : www.sitomap.fr et vous procurer auprès de la mairie la plaquette explicative du tri des déchets reprenant ces diverses informations.

Contact du SITOMAP : 02 38 32 76 20.

Sécurité des piétons dans le bourg de Chilleurs :

Les trottoirs sont d'abord destinés à la circulation des piétons, et, si leurs dimensions le permettent, au stationnement des véhicules.

Nous sommes alternativement conducteurs et piétons, alors pourquoi oublier l'un, quand nous sommes l'autre ?

Quelques éléments sont à rappeler :

La largeur utile à la circulation des piétons sur un trottoir ou un bas-côté est de 1,40 m, ce qui doit permettre l'évolution des personnes à mobilité réduite. Cette dimension nous est imposée par la loi.

A de nombreux endroits, cette largeur est impossible à respecter compte tenu du bâti existant et des contraintes imposées par le classement de la RD 2152 en route à très grande circulation (Grande Rue dans la traversée de Chilleurs) que nous ne pouvons pas réduire en largeur comme nous le souhaiterions. Le stationnement est alors interdit sur ces zones.

Un audit de sécurité est actuellement en cours de réalisation par un bureau d'études spécialisé. Celui-ci devra nous faire des propositions d'aménagements afin d'améliorer les conditions de voisinage nécessaire des automobiles et des piétons.

En l'attente des conclusions de cet audit, et des aménagements que nous pourrons réaliser dans un futur plus ou moins proche, selon les moyens financiers à notre disposition, il convient de respecter quelques règles élémentaires de stationnement.

Ne pas stationner sur un trottoir ou un bas-côté dont la largeur serait réduite à moins de 1,40 m par la présence de notre véhicule.

Si cette condition est remplie et que nous garons notre véhicule, le mettre coté chaussée pour permettre le passage des piétons coté mur (ou clôture) en toute sécurité. Nous voyons trop souvent les voitures bien protégées le long du mur et laissant tous les risques aux piétons qui doivent voisiner avec les autos ou les poids lourds passant à plus ou moins grande vitesse, voire l'obligeant à descendre sur la chaussée avec enfants ou poussettes.....

1.2– Accessibilité

Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

La Municipalité de Chilleurs aux Bois a décidé de mettre en place un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

Afin de mener à bien ce projet, un Comité de Pilotage (COFIL) a été constitué regroupant divers acteurs de la commune : Elus, assistantes maternelles, commerçants, personnes âgées ou à mobilité réduite, représentants d'associations de personnes handicapées, Madame l'Architecte des Bâtiments de France.

L'objectif du COFIL est de déterminer des cheminements d'accès aux principaux établissements recevant du public.

Si vous avez des remarques ou idées d'aménagements, repéré des traversées dangereuses, des zones difficilement accessibles....bref, tout ce qui peut vous gêner dans vos déplacements ou qui pourrait les améliorer, vous pouvez les adresser à Mme GIBERT aux services techniques (Tel : 09.60.41.90.02 ou par mail : accueil.technique@chilleursauxbois.fr).

1.3– SAFO

Conférence - Projection sur le Loup - Dimanche 25 octobre à 14h30 au Château de Chamerolles

Dimanche 25 octobre à 14h30 au Château de Chamerolles, conférence - projection sur le Loup, organisée par la Société des Amis de la Forêt d'Orléans (SAFO) avec le soutien du département du Loiret et de la Commune de Chilleurs aux Bois:

« L'HOMME et le LOUP, UN ETERNEL CONFLIT » par Jean-Marc Moriceau, Professeur agrégé d'histoire et enseignant à l'Université de Caen, avec la participation des Echos de Chamerolles (sonneurs de trompes).

Jean-Marc Moriceau est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le loup, dont « L'Homme contre le loup : une guerre de 2000 ans ». C'est sur cette thématique du rapport de l'homme au loup que portera la conférence - projection. L'auteur dédicacera ses ouvrages.

Une exposition présentera de nombreux objets liés au loup (pièges ...), ainsi que des dessins réalisés par les enfants de l'école de Chilleurs aux Bois

Plein tarif : 7 € - Tarif réduit (5 €) pour les adhérents SAFO à jour de leur cotisation (possibilité d'adhérer sur place).



1.4- ULYS

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, les Français sont invités à repenser leurs modes de déplacement en faveur d'une mobilité plus durable et plus sécurisée.

La semaine a lieu chaque année du 16 au 22 septembre. Elle l'occasion de découvrir et de tester de nouveaux moyens de transports. Le Réseau départemental du Loiret ULYS propose de vous offrir un Aller/Retour pour essayer le transport en car :

Afin de recevoir un titre de transport à valoir sur toutes les lignes régulières Ulys, il suffit d'appeler le n° 0 800 00 45 00 (service et appel gratuits) et en tapant la touche 3.



1.5- Lyonnaise des Eaux

Les factures de la Lyonnaise des Eaux viennent d'être distribuées. Elles sont établies par la Lyonnaise des Eaux, et en général, courant mars de chaque année.

Or, en fin d'année dernière, la Lyonnaise des Eaux a changé de logiciel informatique et visiblement a rencontré de nombreux soucis informatiques. Les index transmis par la Mairie en Octobre dernier, ont été saisis dernièrement et par conséquent ont entraîné une facturation tardive.

Nous attirons également votre attention sur le fait que, pour les personnes ayant opté pour les prélèvements mensuels auprès de cet organisme, ces derniers ont été stoppés d'office depuis mai 2015 et ne pourront reprendre que lorsque les nouvelles facturations auront été établies.

De notre côté, nous vous informons, que comme l'an passé, la prochaine facture d'eau potable sera établie courant octobre 2015.

Merci de tenir compte de l'ensemble de ces informations dans votre budget pour les mois à venir.

1.6- Conseil du Jardinier

LA RUBRIQUE DU JARDINIER

COUCOU C'est la rentrée !!!!



Quel été ! Les arrosoirs n'ont pas chômé !

Il en a fallu de la surveillance et de l'eau pour ne pas laisser dépérir les fleurs et le potager. Les années se suivent et ne se ressemblent vraiment pas.

Quelques photos des fleurs de cette année



Nous espérons qu'elles vous ont plu

Vous avez pu constater également que la place et l'église ont été agrémentées de nouveaux pots. Nous ferons en sorte qu'ils soient toujours agréables à regarder.

Au jardin d'ornement c'est la saison pour choisir vos bulbes de printemps : tulipes, narcisses, jacinthes, crocus, etc. Vous pourrez planter ces derniers sur une pelouse, par exemple par paquets de 5 pour l'égayer au début du printemps. Il faut continuer à prendre soin des fleurs d'été, elles vont encore durer jusqu'en octobre.

Au potager si vous avez des endroits vides, vous pourrez semer de l'engrais vert (trèfle, moutarde, luzerne, phacélie) pour régénérer votre sol et protéger nos insectes favoris : Vous pourrez également repiquer les salades d'hiver, semer des radis, des épinards, de la mâche. Pour les plus courageux, c'est aussi le moment des conserves.



Dernière minute : L'herbicide glyphosate (commercialisé chez Monsanto sous le nom de Roundup) herbicide utilisé en abondance est fortement suspecté être cancérigène. Attention !!!!! Si vous l'utilisez, il faut vous protéger lors de l'application et ne pas l'utiliser auprès des cours d'eau, des caniveaux, etc.

Si vous utilisez des produits bio, attention également. S'ils ne sont pas considérés pesticides, ils peuvent néanmoins être nocifs si vous ne respectez pas les précautions d'emploi.

Et oui pas de secret malheureusement : l'huile de coude est encore la meilleure solution pour entretenir sa forme et sa santé.

Bonne rentrée à tous,

Joëlle MILLET, services techniques.

2 – Manifestations

2.1 - Foire aux chiens

28^{ème} édition de la Foire aux chiens,

Et..... Aux « puces »,



En musique.....



2.2 - Forum des Associations

Cette année le forum des associations aura lieu le 12 septembre 2015 à partir de 14 h. Il se déroulera au Gymnase.

2.3 - Festivités du 13 juillet et revue du 14 juillet



Le 13 JUILLET

Nous l'avons attendu, espéré, pourvu que ????

Il était grandiose, sonore, en un mot magnifique notre feu d'artifice du soir du 13 juillet



.En ce début de soirée, nombreux étaient les convives qui dinaient sur la RD 2152 barrée une fois encore à la plus grande joie des enfants.



Les membres de la commission Animation n'étaient pas de trop pour distribuer les lampions en vue de la retraite aux flambeaux qui accompagnait les musiciens de l'Avenir.

Une belle et douce soirée qui s'est terminée par le bal populaire.



Le 14 JUILLET



Le soleil était aussi au rendez-vous, de nombreux Chilleurois ont répondu présents à l'appel de la municipalité pour le gouter républicain.

La revue des pompiers a eu un franc succès ainsi que le concert de l'Avenir et des Trompes des Echos de Chamerolles.



L'animation offerte par les pompiers a ravi grands et surtout petits,

Rafraîchissante cette eau par les grosses chaleurs !



2.4 - Cérémonie du 13 août

La commémoration pour le 71^{ème} anniversaire du souvenir, à la mémoire des fusillés du Maquis de Chilleurs aux bois, morts pour la France le 13 août 1944 s'est déroulée en deux parties :

Le rassemblement s'est effectué au Château de CHAMEROLLES, avec les sauts en parachute par le Groupe PATHFINDER, et ensuite la cérémonie a eu lieu aux « Châtaigniers ».

Les deux sauts en parachute par le groupe PATHFINDER,



La cérémonie aux « Châtaigniers »



Les parachutistes devant la stèle



Les petits-fils du soldat PACKMAN,
parachutiste fusillé en août 1944,
dont l'un a effectué un saut à Chamerolles



3 - Extraits de Conseil

3.1 - Conseil du 7 Mai 2015

Projet d'aménagement de la ZAC des Tirelles

Le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Tirelles, proposé par la Société NEXITY, est présenté au Conseil.

La mise en vente des terrains devrait se faire en 2 à 3 tranches.

Les terrains d'une surface moyenne d'environ 650 m² devraient être mis en vente entre 40 et 45 000 €.

Après avoir étudié les plans établis en avril 2015, le Conseil Municipal, valide le projet d'aménagement de la ZAC des Tirelles.

Ferme éolienne de NEUVILLE AUX BOIS - Recours en annulation du permis de construire et de l'autorisation d'exploitation

Monsieur le Maire informe le Conseil que des recours en annulation du permis de construire et de l'autorisation d'exploitation de la ferme éolienne de NEUVILLE AUX BOIS sont en cours conjointement avec les Communes d'ATTRAY, MONTIGNY et BOUGY LEZ NEUVILLE,

Suite aux échanges avec plusieurs avocats, les collectivités ont retenu Maître MONAMY afin d'établir les recours.

Les honoraires sont estimés à 13 000 € et seront à répartir entre les différentes collectivités au prorata du nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte d'engager les dépenses liées à ces recours et accepte le mode de répartition au prorata de la population de chacune des collectivités concernées. Il est précisé que les frais liés à ces dépenses pourront être pris en charge par l'assurance de la Commune, dans le cadre de la garantie protection juridique litiges.

Révision des tarifs des services scolaires au 1^{er} septembre 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs des Services scolaires à compter du 1^{er} septembre 2015 comme suit :

Accueil périscolaire :

- Le matin : 2,55 €

Le soir, pour les maternelles :

- De 15 h 45 jusqu'à 16 h 45 : 1,00 €
- De 16 h 45 à 17 h 30 avec goûter : 2,15 €
- De 17 h 30 à 18 h 30 : 2,55 €

Le soir, pour les élémentaires :

- De 15 h 55 jusqu'à 16 h 45 : 1,00 €
- De 16 h 45 jusqu'à 17 h 30 avec goûter : 2,15 €
- De 17 h 30 jusqu'à 18 h 30 : 2,55 €
- Pénalité pour un retard au-delà de 18 h 30 : 5,00 €
- Pénalité à compter du 3^{ème} retard au-delà de 18 h 30 : 35,00 €
- Pénalité pour les enfants sans dossier d'inscription : 10,00 €
- Toute heure commencée est due en totalité.

Restauration scolaire :

- Repas enfant : 3,35 €
- Repas adulte : 4,75 €
- Pénalité par repas non inscrit 48 h à l'avance : 5,00 €
- Pénalité par repas pour enfant sans dossier : 10,00 €

Etude Surveillée de l'école élémentaire :

- Forfait de 51 € par période scolaire pour 3 jours par semaine
- lundi, mardi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45

Temps d'activité périscolaire : TAP du jeudi après midi

Le conseil Municipal décide du maintien de la gratuité de ce service par 11 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

Avenant n° 1 au marché de travaux pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité à Gallerand

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le montant initial du marché de travaux d'aménagement de sécurité à Gallerand qui s'élève à 37 130 € HT, soit 44 556,00 € TTC.

Des compléments de travaux se sont avérés nécessaires (longueurs de bordures, augmentation du diamètre des canalisations d'eaux pluviales, pose de regard supplémentaire, etc...).

La plus-value s'élève à 4 200 € HT, soit 5 040 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte les modifications et l'avenant n° 1 en plus-value de 4 200 € HT, ce qui amène le montant total du marché à 41 330 € HT, soit 49 596 € TTC.

Affaires diverses :

- ❖ Les roseraies André EVE ont établi une proposition pour la mise en place de 340 rosiers le long du cheminement piétonnier de Gallerand. Le devis est accepté sur la base d'un prix unitaire de 4 € HT par rosier.
- ❖ La Commune accepte une proposition de don de mobilier scolaire appartenant à la ville de SARAN, ce qui permettra de compléter l'équipement de l'école maternelle.
- ❖ La vente du dernier logement de la gendarmerie est annulée, les acquéreurs n'ayant pu obtenir leur prêt immobilier.
- ❖ Des soucis de circulation sont évoqués rue du Vivier et Rue du Grand Orme.
- ❖ L'association Les petites Frimousses cesse ses activités, les assistantes maternelles ne pouvant se réunir qu'en présence de professionnels.

3.2 - Conseil extraordinaire du 3 juin 2015

Projet de Pôle Logistique des 3 arches à VENNECY – BOIGNY SUR BIONNE - ARGAN SA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une enquête publique concernant le projet de la société ARGAN SA de construire et d'exploiter deux bâtiments à usage d'entrepôt au lieu-dit les 3 arches sur le territoire des communes de BOIGNY SUR BIONNE et de VENNECY a eu lieu au cours du mois de mai.

L'Autorité Environnementale a émis un avis qui stipule « Projet...motivé par...sa situation géographique, permettant des accès faciles aux autoroutes A10 et A19, sans traverser de zones d'habitations denses. »

Le Conseil demande que les traversées routières de LOURY et de CHILLEURS AUX BOIS soient considérées comme des « zones d'habitations denses » et à protéger de toutes nuisances en tant que telles.

La Société ARGAN SA relève une circulation journalière de 322 Poids Lourds sur la RD 2152 vers le Nord (vers A19 via LOURY et CHILLEURS AUX BOIS).

Le Conseil demande à noter que selon un Audit de Sécurité en cours réalisé par le Conseil Général du Loiret, il a été relevé entre CHILLEURS et l'échangeur d'ESCRENNES de l'A19, à la hauteur de SANTEAU, un trafic de 654 PL / jour. Ce nombre est dû au cumul des PL venant du Sud de CHILLEURS, via LOURY avec ceux venant de l'Ouest, desservant le site logistique FM de NEUVILLE AUX BOIS.

Il doit également être noté que les flux de Poids Lourds induits par le nouveau projet FM Logistic à ESCRENNES amèneront un trafic supplémentaire vers la grande zone logistique du Nord-Est d'ORLEANS via la RD 2152, et un trafic inter-sites FM ESCRENNES/ FM NEUVILLE traversant également le bourg de CHILLEURS AUX BOIS. Ces flux ne sont pas connus de notre collectivité à ce jour, mais seront probablement du même ordre que celui généré par le projet ARGAN SA.

L'aggravation de la situation routière annoncée, due à la grande amplitude horaire est décrite dans le projet qui stipule en effet, qu'un tiers des Poids Lourds accèdera au site entre 5 et 7 heures du matin, traversant CHILLEURS ½ heure plus tôt et qu'un tiers des poids Lourds quittera le site entre 20 et 22 heures, traversant CHILLEURS ½ heure plus tard. Les nuisances subies par les habitants de CHILLEURS AUX BOIS en seront d'autant plus intolérables.

La situation particulière de CHILLEURS AUX BOIS, dont le bourg est coupé en 2 par la RD 2152, est préoccupante :

- Les écoles élémentaire et maternelle sont situées de part et d'autre de la RD 2152, générant des déplacements d'enfants à pied entre les sites,
- Les commerces sont également situés de part et d'autre de la RD 2152, avec plusieurs d'entre eux dont les entrées donnent directement sur les trottoirs longeant la même RD 2152,
- La configuration historique du bâti le long de cette RD génère des risques supplémentaires pour les piétons, la distance entre murs étant réduite, certains trottoirs sont réduits à 80 cm de large. Lors du passage de poids lourds dans ces zones de trottoirs réduits, les effets de souffles subis par les piétons sont très dangereux. L'augmentation du flux PL induira davantage de risque, y compris pour les PL eux-mêmes lors de leur croisement dans ces zones de largeur réduite, avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur la sécurité (produits dangereux, explosibles ou toxiques)

Il est rappelé que lors des études préalables du projet A19 dans les années 1990, l'argument principal des initiateurs (notamment le Conseil Général 45) était que cette autoroute déchargerait la RN 152 (actuelle RD 2152) de son trafic PL dans les traversées des agglomérations de CHILLEURS AUX BOIS et LOURY, utilisant l'autoroute A10 comme barreau de contournement d'Orléans.

La réalité en est tout autre, car la circulation routière a considérablement augmenté.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas s'opposer à ce projet logistique créateur d'activité et d'emploi dans la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande que soient prises en compte les nuisances inacceptables énumérées ci-dessus, que subiraient les habitants de notre Commune, si aucun aménagement d'itinéraire Poids Lourds n'était prévu pour gérer les flux supplémentaires.

Le Conseil Municipal préconise qu'un contournement des flux de PL par des voies routières plus adaptées et plus éloignées des habitats, comme l'A10, l'A19, l'A77, la RD 2060, soit envisagé pour préserver les habitants de CHILLEURS AUX BOIS et LOURY des risques et des nuisances inacceptables qu'ils subiraient sans cela.

Le Conseil Municipal suggère, dans l'hypothèse où cette demande ne serait pas satisfaite, que Monsieur le Maire de CHILLEURS AUX BOIS prenne toutes les dispositions rendues nécessaires au maintien de la sécurité des habitants de la Commune (par exemple : interdiction des PL transportant des produits dangereux, restrictions horaires de la circulation des PL, voir même interdiction totale de la traversée de la commune par les PL).

3.3 - Conseil du 11 juin 2015

Adoption du compte rendu d'activité 2014 de la concession de Gaz GRDF

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel d'activité de la concession de gaz de l'exercice 2014 établi par GRDF. Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce rapport et charge Monsieur le Maire de mettre à disposition du public le rapport.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service de l'Eau - Exercice 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau de la Commune. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte ce rapport et décide de le mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Adoption du rapport annuel 2014 de l'Assainissement établi par le délégataire

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel du service public d'assainissement de l'exercice 2014 établi par le délégataire, la Lyonnaise des Eaux. Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce rapport et charge Monsieur le Maire de mettre à disposition du public le rapport.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service d'assainissement - Exercice 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'assainissement de la Commune. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte ce rapport et décide de le mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

Tarifs 2015-2016 - Service de l'Eau

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de réactualisation des différents tarifs du Service de l'Eau. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de réviser les tarifs **à compter du 1^{er} août 2015**, et fixe le prix du m³ d'eau à 1,09 € H.T.

Redevance Assainissement - Année 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition du tarif de la part communale de la redevance Assainissement pour l'année à venir. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe le prix du m³ d'eau assainie à 0,91 € H.T. à compter du 1^{er} août 2015.

Acquisition d'une parcelle appartenant aux Consorts SALLES

Monsieur le Maire informe le Conseil que les Consorts SALLES proposent de vendre une parcelle située devant le n° 24 rue de Marcilly, cadastrée ZN 106, d'une surface de 48 m².

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir cette parcelle afin de permettre de compléter l'accès public aux terrains situés à l'extrémité de l'actuelle voie privée desservant les n° 22 et 24 rue de Marcilly et rappelle que l'acquisition de la parcelle contiguë a déjà fait l'objet d'un accord de la part du Conseil en 1994.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'acquérir ladite parcelle ZN 106 d'une superficie de 48 m², accepte le prix d'achat de ce terrain au prix forfaitaire de 100 €, auquel il y aura lieu d'ajouter les frais d'acte notarié, et autorise Monsieur le Maire, ou un de ses adjoints, à signer tous les actes relatifs à cette transaction et notamment auprès de Maître DOUVIN, notaire à Neuville aux Bois.

Subvention pour la participation à la cérémonie du 13 août

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Association PATHFINDER PARACHUTE GROUP EUROP, représentée par Monsieur TAILLEFER, propose, dans le cadre de la cérémonie commémorative du 13 août, de faire effectuer des sauts en parachute par ses membres.

Monsieur le Maire indique que les frais liés à cette opération (avion, assurances, etc...) seront pris en charge par les parachutistes, membres de l'Association. Conscient du coût de cette participation, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 300 € à l'Association PATHFINDER PARACHUTE GROUP EUROP pour cette participation.

4 - Travaux ou projets

Permanence Mairie

L'Adjoint aux Travaux, Bernard TARRON, modifie sa permanence des 2ème samedis de chaque mois par

- **Sur rendez-vous : Tous les matins de la semaine du lundi au vendredi.**

Prendre contact à l'accueil de la Mairie.

Merci de votre compréhension.

Les écoles en travaux

Ecole Maternelle : Aménagement d'une 4^{ème} classe dans l'ancien logement de fonction, agrandissement du dortoir, changement du plafond et remplacement des menuiseries extérieures de la garderie.



Ecole élémentaire : Changement de toutes les menuiseries, mise aux normes d'accessibilité, isolation extérieure et ouverture d'une 6^{ème} classe.



Changement
des fenêtres



Isolation extérieure



Le fleurissement de notre village :

La Grande Rue :



Et un décor nouveau devant l'arrêt de bus



5 - Associations

5.1 - COC Volley

Comme chaque année, le COC Volley a organisé son tournoi annuel. Cette année, 10 équipes ont participé, sous le soleil, à la réussite du tournoi. Merci aux spectateurs pour leurs encouragements, aux bénévoles pour l'aide apportée tout au long de cette journée et de la nuit. Nous vous donnons rendez-vous au forum des associations.



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs vous voulez faire du volley en loisir, venez nous rejoindre au gymnase dès le vendredi 28 août à partir de 21 h.

5.2 - Les Amis de l'Orgue

Cours d'orgue

Les Amis de l'Orgue de Chilleurs informent que les cours d'orgue reprendront début octobre sous la direction de Benoît DOMEJEAN professeur. Les cours s'adressent à tous jeunes et adultes.

Une rencontre est prévue avec le professeur le **mardi 15 septembre à 19h au 6 route de Neuville** (près de la salle Jeanne d'arc), rencontre au cours de laquelle toutes les informations seront données.

Pour tous renseignements contact avec l'association au : 02 38 39 87 80

Du 20 septembre au 18 octobre 6e Festival des Orgues en Pithiverais.

Cette biennale, créée en 2005 sous l'impulsion des Amis **de l'Orgue de CHILLEURS AUX BOIS**, a pour but de valoriser et de faire vivre un patrimoine culturel riche et exceptionnel, constitué de **l'orgue de PITHIVIERS** (instrument unique en France classé aux Monuments Historiques) et de sept autres instruments de taille et d'esthétique très variées situés dans les communes **d'ASCHERES-LE-MARCHE, CHILLEURS-AUX-BOIS, BOYNES, BEAUNE-LA-ROLANDE, AUXY, PUISEAUX et BELLEGARDE.**

Pour faire vivre ce patrimoine trop méconnu du grand public, le Festival pourra compter sur les meilleurs organistes de la région, titulaires des cathédrales d'ORLEANS, BOURGES, BLOIS, de la Chapelle royale du Château de VERSAILLES et de PITHIVIERS.

Chaque concert se fera en binômes (une particularité du festival) parmi lesquels vous pourrez retrouver de grands noms internationaux comme **le contre-ténor Jean-Michel FUMAS (le 3 octobre à CHILLEURS)**, le violoniste Patrick COHÈN-AKENINE (le 17 octobre à BELLEGARDE) ou le flûtiste Thierry CAZALS (le 27 septembre à ASCHERES), et d'immenses talents locaux tel le trompettiste Bernard PETIT-BAGNARD (le 26 septembre à PUISEAUX), la soprano Daphné CORREGAN (le 11 octobre à BOYNES) ou le taragot Philippe DOURNEAU (le 4 octobre à AUXY).

Le Festival s'ouvrira le dimanche 20 septembre par un formidable concert associant l'orgue de BEAUNE-LA-ROLANDE et les divines voix du Concert des Dames. Il se clôturera par un concert exceptionnel le dimanche 18 octobre alliant le grand orgue de PITHIVIERS et les cuivres du Brass Band Val de Loire.

5.3 - COC Foot

le 7 juin a eu lieu le challenge Julien DELONGLEE U7-U9 au stade Jean TRESSY.
Les 22 équipes invitées se sont rencontrées dans la convivialité.

Chaque enfant est reparti avec une médaille. 1 coupe par équipe et le challenge pour SAINT-PRYVE en U7 et FLEURY LES AUBRAIS en U9.

Merci à tous nos partenaires, au comité des fêtes, à la mairie, aux parents et bénévoles pour leur soutien.
L'US ORLÉANS nous invite en catégorie U13 pour être ramasseurs de balles le vendredi 18 mars 2016 à 20 heures au stade de la Source.

Participation de 5 joueurs U13 au camp foot à BELLEGARDE du 20 au 24 juillet.
Création d'une équipe senior féminine pour la rentrée

5.4 - LE SAVOIR FAIRE

Vous désirez échanger **vos et nos différents savoir-faire** dans la production de travaux manuels. Venez nous rejoindre.

Nous effectuons des travaux en **cartonnage, mosaïque, couture** (divers sacs, capelines, décorations de Noël.). Nous créons nos **bijoux**.

Nous révisons certaines recettes de **cuisine** et pouvons discuter **diététique**.

Le tout dans une ambiance gaie et détendue.

Une fois par an minimum, nous nous organisons une **sortie** : cette année nous avons pique-niqué à FERRIERES EN GATINAIS que nous avons ensuite visité avec une guide férue d'histoire qui nous a passionnés.

Nous nous réunissons **tous les mardis après-midi de 14 h à 17 h à la salle du Relais, rue des Tirelles** sauf pendant les vacances scolaires. **Les activités reprennent le mardi 16 septembre**. Pour tous renseignements, appeler le 02 38 32 91 63

5.5 - Club informatique

Les cours reprendront, comme chaque année, en octobre, pendant la période scolaire, en général l'après-midi du lundi au vendredi.

Les inscriptions aux différentes activités (initiation ou perfectionnement Word et excel, apprentissage windows, photos, internet, utilisation des tablettes, généalogie, montage de films) se feront :

au **forum des Associations le samedi 12 septembre 2015**, au gymnase,

ou

à l'après-midi portes ouvertes le samedi 19 septembre 2015, dans les locaux du Club, 42 Grande rue.

Nous faisons appel aux bonnes volontés pour renforcer l'équipe d'animateurs et à toute personne qui désire faire partager ses connaissances en informatique.

Il est envisagé de créer un cours en soirée si nous obtenons l'inscription d'un minimum de 4 personnes intéressées par cette tranche d'horaires.

Renseignements complémentaires auprès du secrétariat (02 38 39 86 45)

5.6 - COC Gymnastique Volontaire

Reprise de la gymnastique volontaire
Mercredi 9 septembre et Jeudi 10 septembre



Les cours ont lieu comme d'habitude à la Cour Gauthier de CHILLEURS AUX BOIS

Pour les nouveaux, deux cours d'essai gratuits

3 cours différents sont proposés:

Gym douce pour seniors le mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30.

Gym adultes le jeudi soir:

- de 18 h 45 à 19 h 45, gymnastique avec échauffement, renforcement musculaire, étirement

- de 19 h 50 à 20 h 50, gymnastique comme l'heure précédente en un peu plus tonique

Pour tous renseignements supplémentaires, appeler :

le 02 38 39 87 21

Le samedi après-midi 12 septembre au forum des associations de CHILLEURS AUX BOIS, qui se tiendra au gymnase, la GV tiendra un stand où vous pourrez venir vous renseigner et/ou vous inscrire.

5.7 - COC Danse et Eveil

Danse

Venez découvrir le **modern'jazz**, que vous soyez débutants ou confirmés, vous trouverez votre place ! Pour les nouveaux adhérents, 2 cours sont offerts.

Angélique vous accueille les lundis soirs au gymnase:
de 17 h 30 à 18 h 30 pour le cours éveil (Grande section – CP)
de 18 h 30 à 19 h 30 pour les cours élémentaires à partir du CE1
de 19 h 30 à 20 h 30 pour les collégiennes
de 20 h 30 à 21 h 30 pour les lycéennes et adultes.

Vous désirez vous dépenser dans une ambiance dynamique ?
Venez retrouver **Carine** les mercredis soirs de 20 h à 21 h pour des cours de **Zumba-fitness** au gymnase. Chaussez vos baskets, prenez une bouteille d'eau et venez tester, 2 cours sont offerts.
Un certificat médical est obligatoire pour la pratique de la danse et/ou de la zumba

Retrouvez nous au Forum des associations le samedi 12 septembre au gymnase ou lors des premiers cours, le lundi 14 septembre pour le modern et le mercredi 16 septembre pour la zumba.

Pour tous renseignements :
Anne au 02 38 32 16 07 ou 06 77 91 60 14
Alexia au 06 63 96 22 32

Eveil

Une belle année pour l'Eveil de l'enfant qui s'est terminée par la participation au gala de danse le 14 juin. L'Eveil est accessible aux enfants de 3 à 5 ans (petite à grande section maternelle), il permet aux enfants de développer ses capacités psychomotrices (motricité, équilibre, déplacement) grâce à des jeux ludiques et dynamiques.

Les activités proposées ont pour but de donner à votre enfant l'occasion d'élargir ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aideront à mieux connaître son corps, les autres, les objets et le feront évoluer et jouer au sein d'un groupe.

N'hésitez pas à faire essayer cette activité à vos enfants, 2 cours sont offerts.

Mathilde vous attend les jeudis
de 17 h 30 à 18 h 15 pour les plus petits (petite section – moyenne section)
de 18 h 15 à 19 h 15 pour les plus grands (moyenne section – grande section)



Inscriptions possibles au Forum des associations le samedi 12 septembre au gymnase ou lors des premiers cours le jeudi 17 septembre au gymnase.

Pour tous renseignements : Anne 02 38 32 16 07 ou 06 77 91 60 14

5.9 - Familles Rurales

Service de proximité à la personne

L'Association Familles rurales assure dans notre commune et ses alentours, des prestations de services à domicile.

Depuis de longues années, elle est habilitée à assurer les services aux personnes âgées. A la suite l'aide aux handicapés et aux jeunes enfants a été mise en place.

La responsable du secteur répond à vos appels, assure l'analyse de vos besoins en prenant rendez-vous:

Mme Caroline OUVRARD 42 grande rue Chilleurs
Tel/Fax/Répondeur : 02.38.39.89.11 Portable: 06 86 56 78 38
Ou Familles Rurales au 02 38 65 48 sad@famillesrurales45.com

En 2014 sur les 18 communes du secteur du Pithiverais: 19 Aides à domicile
131 personnes : âgées, malades, handicapées, ainsi que des familles.

Sur la commune de Chilleurs:

7 aides domiciliées à Chilleurs interviennent chez 69 usagers.

Mission de l'aide à domicile :

Pour les familles:

- Ménage
- repassage
- Garde des enfants
- Courses

Pour les personnes âgées ou handicapées:

- Aide aux actes essentiels de la vie quotidienne: lever-coucher- toilette-change.
- Préparation des repas et aide à la prise des repas
- Garde malade (jour, nuit, week-end)
- Accompagnement véhiculé (promenade, rendez-vous)
- Courses.

Les Aides à domicile suivent des formations au sein de la fédération afin de leur permettre d'intervenir auprès de toute personne quel que soit son handicap et la pathologie dont elle souffre.

L'Association est conventionnée par les organismes sociaux, le Conseil départemental (APA), caisses de retraites, mutuelles. Habilitée à recevoir les chèques emploi services(CESU). Toutes prestations ouvrent à réductions d'impôt.

Les rendez-vous :

"MIEUX VIEILLIR ENSEMBLE" à Chilleurs-aux-bois

Lieu: Maison de l'amitié 61 grande rue.

Les vendredis de 14h à 16h. (les 18/09 - 16/10 - 20/11 - 11/12)

Inscriptions obligatoires auprès de "Familles Rurales" Fédération du Loiret

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h au 02 38 65 48 88

Participation de 2€ par personne et par vendredi

5.9 - Amicale des Anciens



Pour le plaisir de tous les présents le 18 juin, les « Déjantés étaient de retour !!



C'est quoi le programme jusqu'à la fin de l'année ?

samedi 10 octobre :



concours de chaloupée ouvert à tous. Inscriptions dès 13 h.30, début des jeux 14 h.30. Salle Jeanne d'Arc

jeudi 22 octobre : 2^{ème} repas au Lancelot.



dimanche 15 novembre



De 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30, vous êtes invités à nous rendre visite Salle Jeanne d'Arc pour notre EXPO-VENTE annuelle. BRADERIE, VENTE DE FRUITS et LEGUMES de nos jardins (si la sécheresse ne détruit pas tout), PATISSERIES et CONFITURES maison, LOTERIE.

5.7 - ACAC Section bibliothèque



Depuis le 8 août dernier, vous avez pu découvrir notre exposition « du big bang à la préhistoire ». Elle est visible jusqu'au 26 septembre prochain.

En fin d'année, nous envisageons une exposition de jouets et jeux de société anciens – époque 1900 à 1950.



Si vous en possédez et acceptez de nous les confier durant les deux mois de notre exposition, vous pouvez nous contacter en venant dans nos locaux, 15 rue des Ateliers pendant les horaires des permanences, ou par téléphone au 06 87 83 29 72.

Comme l'année passée, nous serons présents au forum des associations. Lors de ce forum, une nouvelle activité culturelle vous sera présentée. Venez la découvrir.

A la rentrée, nous souhaitons mettre en place un « atelier lecture » pour les plus petits, non scolarisés. Si cet atelier vous concerne, n'hésitez pas à venir échanger avec nous.

Nous avons eu des dons de livres assez récents, dont certains de 2014/2015 ; ils sont mis en évidence sur nos étagères par une signalétique spécifique.

Chilleurs info

Conception et mise en page : Commission Communication

Crédit photographique : Tous droits réservés

Photogravure et impression : Images'IN et imprime

Août 2015 N° 56